



Raid Vélo Mag

Règlements

Obligatoire pour le participant: chaussures fermées et casque

Accompagnateur : Un (1) accompagnateur a le droit à un bracelet pour aller aux points de ravitaillements en-haut de la montagne (accès aux gondoles), il se le verra remettre lors de la confirmation du coureur sur place.

Des billets de remontés seront disponibles pour achat à la billetterie du Mont-Sainte-Anne directement.

AUCUNE INSCRIPTION LE JOUR DE LA COURSE

AUCUN REMBOURSEMENT POSSIBLE

CHANGEMENTS ET TRANSFERTS

Changement de distance et le transfert de participant peut se faire jusqu'au 9 août 23h59.

Coût relié au changement de distance: 10\$ (en plus de la différence de tarif*)

Frais reliés au transfert de participant: 15\$

*Veuillez noter que si vous optez pour une distance plus petite il n'y aura pas de remboursement.

CUEILLETTE DE PLAQUES ET DE PUCES

Horaire à confirmer

Vous devez avoir récupéré votre dossard et puce 45min. avant votre départ et vous présenter à l'heure pour votre départ.

En cas de retard, vous vous verrez refuser le départ (à la discrétion de l'officiel présent sur la ligne de départ).

BUREAU DES INSCRIPTIONS ET DE CUEILLETTE

Salle Blizzard

Centre des Congrès

500, boulevard du Beau-Pré

Beaupré (Québec) G0A 1E0

Canada



*Aucune inscription sur place le jour de l'événement. Aucune inscription par fax ou par la poste. Aucun retard ne sera accepté. Aucun remboursement.

ASSURANCE ET LICENCE

PARTICIPANTS RÉSIDENTS DU QUÉBEC

Tous les participants résidents du Québec doivent être membre en règle de la Fédération québécoise des sports cyclistes (FQSC) ou l'Association cycliste canadienne (ACC). La licence événement (valide seulement pour notre événement) sera disponible sur place (voir tarification plus bas). La licence annuelle de la FQSC est disponible en tout temps sur leur site.

TARIFICATION LICENCE FQSC

- 17 ans et plus (en date du 1 janvier de l'année de course) 20\$
- 16 ans et moins (en date du 31 décembre de l'année de course) 15\$

PARTICIPANTS HORS-QUÉBEC

Pour tous les participants ressortissants d'une autre province ou étant NON-CANADIENS (à l'exception des habitants de quelques villes limitrophes du Québec) devront posséder une licence de vélo de montagne UCI émise par sa fédération nationale pour participer au Raid Vélo Mag*.

Si ce n'est pas le cas, on exige que tous les participants hors-Québec aient leur assurance-voyage qui couvrira l'activité, ils devront également signer une renonciation sur place, aucune exception permise.

* **Autres continents** : vous devez détenir votre licence UCI provenant de votre pays ainsi qu'une lettre d'autorisation de votre fédération.